

COMMUNE DE FAYE SUR ARDIN

Séance du 30 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le trente novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye sur Ardin régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle « Espace Magnolia » en réunion ordinaire.

Présents : MICOU Corine, AUDEBERT Claude, LUCAS Franck, GODILLON Thierry, BONNET Guillaume, TRAMAUX Julien, RENAULT Françoise, ANQUETIL Sébastien, ALLOUCHE Cédric, BERTAUD Chantal, MACOUIN Martine, RIMBEAU Jean-François, BOUTINEAU Francis.

Excusé : POIRAUDEAU Frédéric, BAUDOUIN Wilfried

Absent :

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Madame RENAULT Françoise. Madame le Maire ouvre la séance et demande à Madame RENAULT Françoise de donner lecture du précédent procès-verbal.

Madame le Maire propose de rajouter deux sujets à l'ordre du jour :

- Amortissement des travaux rue de la Maison des Champs
- Virements de crédits

L'assemblée accepte à la majorité l'ajout de ces deux sujets.

ORDRE DU JOUR

- Mille chantiers (travaux toitures)
 - Délibération pour la mise en place d'amendes « Dépôts sauvages »
 - Couverture de la pergola de l'école en polycarbonate
 - Tarifs 2022
 - Effondrement route de St Pompain à Epannes
 - ID 79 Point sur le projet « HALLES »
 - __ Délibération projet éolien

 - Question diverses
 - __ Prévoir une date pour débernage
 - __ Terrain communal Coursay
 - __ Point sur le SIVU
 - __
-

DCM - 2020 - 051 Mille chantier - Travaux toiture

Madame le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal, de réaliser le projet de travaux de réfection de la toiture de la cantine scolaire.

Quatre devis ont été demandés :

- le premier EIRL PARROT Maxime de SURIN, pour un montant de 9 768.36 HT soit 11 722,03 TTC
- le deuxième SARL MARTIN-FRADET de Coulonges pour un montant de 8 423.20 HT soit 10 107.84 TTC
- le troisième de PICARD Gilles de Coulonges pour un montant de 8 544.40 HT soit 10 253.28 TTC
- le quatrième de SARL VILLAIN Ardin pour un montant de 9 540.63 HT soit 11 448.76 TTC

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	8 423.20	Département - Dispositif de soutien de l'investissement local	4 211.60
		Autofinancement	4 211.60
TOTAL HT	8 423.20	TOTAL HT	8 423.20

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide d' :

- Approuver le projet de travaux
- Accepter le devis
- Valider le plan de financement
- Autoriser Madame le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Dispositif de soutien à l'investissement local auprès du Département des Deux-Sèvres.

DCM - 2020 - 052 - Application d'une amende pour le dépôt illégal de déchets

Madame le Maire informe que de plus en plus des dépôts sauvages d'ordures et déchets de toutes sortes étaient constatés sur la commune et en particulier auprès du site de dépôts d'apports volontaires, derrière la salle des fêtes. Ces actes d'incivilités portent atteinte à la salubrité, à l'environnement et représentent une charge pour la commune pour les travaux d'enlèvement et de nettoyage qui sont effectués par le personnel des services techniques.

Elle propose de voter une amende pour les contrevenants de dépôts sauvages illégaux.

Elle rappelle les textes et lois de référence ci-dessous :

- le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2212-1 et L.2212-2 (pouvoir de police du maire sur l'ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique)
- le code de l'environnement, notamment l'article L.541-3 (abandon de déchets dans un endroit non approprié)
- le code pénal, notamment les articles R.632-& (abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets) et R.635-8 (abandon d'épaves de véhicules ou d'ordures, déchets, matériaux et autres objets transportés dans un véhicule).
- Règlement de la collecte et de la redevance du SICTOM

Considérant qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune,

Considérant que le service de collecte et d'élimination des ordures ménagères est mis en place pour tous et qu'il convient de le respecter,

Considérant qu'il existe des dépôts d'apports volontaires (papier, verre)

Considérant qu'il existe un réseau de déchèteries sur le territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, d'instituer une amende forfaitaire d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) pour la première infraction et 500 € (cinq cents euros) en cas de récidive, due par les auteurs des dépôts de déchets sur la voie publique.

Lors du constat d'un dépôt sauvage par les agents communaux, des recherches de preuves seront effectuées (document mentionnant le nom, le prénom du déposant et la coordonnées, photo ou les vidéos surveillances)

Il est décidé de mettre le site d'apports volontaires derrière la salle des fêtes, sous vidéosurveillance. Des devis seront demandés pour évaluer le coût de l'installation

DCM - 2020 - 053 - COUVERTURE PERGOLA DE L'ECOLE

La pergola de l'école a été couverte en canisse, mais il est constaté qu'elle n'est pas étanche.

Madame le Maire propose à l'assemblée de faire une couverture en polycarbonate. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise PROLIANS de NIORT, il s'élève à 1 852.09 HT soit 2222.51 TTC.

Le conseil municipal après avoir étudié le devis et délibéré a validé à la majorité, le devis de l'entreprise PROLIANS pour un montant TTC de 2222.51 €.

DCM - 2020 - 054 - TARIFS 2022

Madame le Maire propose de revoir les tarifs communaux pour l'année 2022. Après un échange au sein du conseil et un tour de table il est validé qu'en raison des circonstances actuelles l'ensemble des tarifs communaux seront inchangés pour 2022. Les tarifs appliqués seront ceux de 2021.

DCM - 2020 - 055 - Effondrement route de St Pompain

Madame le Maire rappelle l'effondrement qui s'est produit à Epannes au carrefour des Groies. Un courrier a été adressé à SEOLIS pour les avertir qu'un poteau électrique se trouvait à proximité de l'effondrement. Elle demande aux membres du conseil s'ils ont des sujétions à apporter pour régler le problème. Une réunion voirie est programmée pour le samedi 5 décembre afin d'étudier sur place les possibilités.

DCM - 2020 - 056 - ID 79 Projet de « Halles »

La commission en charge du dossier des Halles s'est réunie à plusieurs reprises pour monter un dossier sur l'aménagement de l'ancien atelier communal qui est intitulé FIL (Faye Initiative Local).

La CAUE et l'ID 79 ont fourni des schémas correspondants aux souhaits de la municipalité.

Madame le maire soumet à l'assemblée, de présenter le dossier au titre de la demande de subvention AMI ruralité auprès de la région, le dossier se présente en collaboration avec une association, en l'occurrence, le Comité des Fêtes. Une demande de subvention DETR sera également déposée auprès de la Préfecture.

Pour la continuité du dossier, il est nécessaire d'avoir une évaluation des travaux. Cette prestation pourrait être confiée à Monsieur VERGNAUD Paul (mètreur - architecte), il pourrait également rédiger le cahier des charges à remettre aux entreprises pour leurs consultations. Ses honoraires s'élèvent à environ 1 500,00 € HT
L'assemblée valide à la majorité la proposition de missionner Monsieur VERGNAUD.

DCM - 2020 - 057 - Amortissement

En ce qui concerne les amortissements sur les travaux rue de la Maison des Champs, il est proposé également un amortissement sur les comptes suivants :

- 2041512 pour 13 998.00 €
- 2041582 pour 1 511.88 €
- 20422 pour 401.00 €

L'amortissement est proposé sur 10 ans soit 1 591.09 € par ans. L'assemblée valide à la majorité l'amortissement sur dix ans. Ce montant sera inscrit au budget de la commune par décision modificative.

DCM - 2020 - 058 - Virements de crédits

Il faut prévoir les écritures pour intégrer l'amortissement au budget et prévoir des virements de crédits pour rajuster quelques comptes

Fonctionnement

Dépenses

61 615221 Bâtiment public	- 4 591.09 €
65 6534 Cotisation sécurité sociale	+ 3 000.00 €
65 65541 Contribution fond compensa.	+ 18 170.00 €
65 65548 Autres contributions	- 18 170.00 €
042 6811 Dotation amortissement	+ 1 591.09 €

Investissement

Dépenses

21 2188 Autres immob. corporelles	+ 1 591.09
-----------------------------------	------------

Recettes

040 2041512	1 399.80 €
040 2041582	151.19 €
04020422	40.10 €

DCM - 2020 - 059 Départ Monsieur SARRAZIN

Madame le Maire informe que Monsieur SARRAZIN Pierrick lui a adressé un courrier l'informant de sa demande de mutation pour le Département des Deux-Sèvres. Il a été retenu pour un poste au sein du collège Henri Martineau de Coulonges sur l'Autize. Sa demande de mutation a été acceptée.

De ce fait son poste d'adjoint technique territorial à temps complet sera vacant à compte du 1^{ER} janvier 2021.

Madame le Maire va lancer la procédure de recrutement d'un adjoint technique territorial à temps complet.

Divers

-Débernage

Madame le Maire demande à la commission voirie qui se réunit le 5 décembre, pour l'excavation à Epannes, de relever les chemins qui doivent être débernés et se rendre à Coursay au terrain communal pour prévoir comment l'aménager pour qu'il reste propre.

-Point sur le SIVU

Madame RENAULT Françoise, présidente du SIVU, fait le point sur le SIVU.

L'année scolaire a débuté comme elle a fini avec les mesures sanitaires à respecter :

- Port du masque pour les plus de six ans
- Lavage de mains régulier
- Séparation des élèves par classe dans la cour
- Entrée et sortie des enfants rue de la Maille d'or (sauf pour les élèves prenant le bus).

Les effectifs pour le regroupement s'élève, au 1^{er} janvier 2020, à 129 élèves et pour la rentrée 2021/2022 les prévisions sont de 134 élèves.

Départ Monsieur SARRAZIN

Madame le Maire informe que Monsieur SARRAZIN Pierrick lui a adressé un courrier l'informant de sa demande de mutation pour le Département. Il a été retenu pour un poste au sein du collège Henri Martineau de Coulonges sur l'Autize. Sa demande de mutation a été acceptée.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

MICOU Corine		ANQUETIL Sébastien	
AUDEBERT Claude		ALLOUCHE Cédric	
LUCAS Franck		BERTAUD Chantal	
GODILLON Thierry		MACOUIN Martine	
BONNET Guillaume		RIMBEAU Jean-François	
BAUDOUIN Wilfried	Excusé	BOUTINEAU Francis	
TRAMAUX Julien		POIREAUDEAU Frédéric	Absent
RENAULT Françoise			